REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU

Bureau du **24 février 2014**

Décision n° **B-2014-5041**

commune (s) : Bron

objet : Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain situé 95, rue Doyen Jean Lepine et appartenant aux Hospices civils de Lyon (HCL)

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 17 février 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 25 février 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, M. Kimelfeld, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, MM. Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, MM. Vesco, Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna, Daclin (pouvoir à M. Crédoz), Crimier (pouvoir à M. Barral), Philip (pouvoir à Mme Laurent), Passi, Mmes Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), Peytavin (pouvoir à Mme Domenech Diana), Frih (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Barge, Charles, Sécheresse, Rivalta, Lebuhotel.

Bureau du 24 février 2014

Décision n° B-2014-5041

commune (s) :	Bron
objet :	**Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain situé 95, rue Doyen Jean Lepine et appartenant aux Hospices civils de Lyon (HCL)**
service :	Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 12 février 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir une parcelle de terrain nu, libre de toute location ou occupation, située 95, rue Doyen Jean Lepine à Bron, appartenant au Hospices civils de Lyon (HCL), constituant un reliquat de voirie complémentaire à la réalisation de la voie nouvelle qui dessert le "pôle hospitalier Est" de l'agglomération lyonnaise.

Cette parcelle, destinée à être classée dans le domaine public de voirie communautaire, est cadastrée A996 pour une superficie de 298 mètres carrés.

Aux termes du projet d'acte, ce terrain serait acquis à titre purement gratuit ;

vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 95, rue Doyen Jean Lepine à Bron, cadastrée A996 pour une superficie de 298 mètres carrés, appartenant aux Hospices civils de Lyon (HCL), dans le cadre de la réalisation de la voie de desserte du pôle hospitalier Est de l'agglomération lyonnaise.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O1632, le 13 janvier 2014 pour la somme de 1 000 000 € en dépenses.

4° - Cette acquisition, à titre gratuit, fera l'objet des mouvements comptables suivants : en dépense - compte 2112 - fonction 822 et en recettes - compte 1328 - fonction 822 - exercice 2014.

5° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 2112 - fonction 822, pour un montant de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 25 février 2014.